

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3407

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Accessibilité de l'Hôtel de Communauté - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3407**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Accessibilité de l'Hôtel de Communauté - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Hôtel de Communauté a été inauguré en septembre 1976. Ce bâtiment a, aujourd'hui, plus de 30 ans. Comme tous les établissements recevant du public (ERP), d'ici 2015, il devra répondre aux obligations réglementaires d'accessibilité induites par la loi handicap du 11 février 2005.

L'accessibilité de l'Hôtel de Communauté a fait l'objet d'une présentation en commission intercommunale d'accessibilité, sous commission ERP, le 25 novembre 2011. Lors de cette réunion, ont été présentés les résultats d'une étude de faisabilité pour la mise en accessibilité depuis l'extérieur de l'Hôtel de Communauté urbaine.

A la suite du diagnostic en marchant du 1er février 2011, 4 thématiques ont été mises en évidence. Elles portent sur :

Thématique n° 1 - La signalisation de l'entrée du bâtiment depuis le domaine public

Au vu de l'avancée des études du projet de réaménagement de la rue Garibaldi depuis le diagnostic en marchant du 1er février 2011, il est important de considérer la transformation d'une rocade urbaine en une rue de quartier mêlant la mixité des modes de déplacements et de signaler l'Hôtel de Communauté sur cet axe majeur.

Il a donc été proposé d'édifier 2 totems de signalisation équipés de balises sonores, un sur l'axe Garibaldi/Paul Bert et un sur l'accès historique rue du Lac. Ces 2 totems devront comporter une signalétique visible pour permettre l'accès aux personnes malentendantes et malvoyantes. La réalisation et la mise en œuvre des 2 totems en acier, équipés de balises sonores, représentent une dépense d'environ 30 000 €.

Thématique n° 2 - Le balisage de l'entrée du bâtiment depuis les totems de signalisation pour les malvoyants

Les travaux qui sont envisagés concernent l'aménagement, la sécurisation du parvis de l'Hôtel de Communauté et la mise en place de lignes de guidage. Les escaliers permettant l'accès au forum seront sécurisés avec la mise en place de mains courantes, de bandes d'éveil et le traitement des premières et dernières contremarches. Le forum sera sécurisé par la mise en place de bancs massifs et amovibles en béton teinté et de bandes d'éveil pour délimiter le périmètre. La réalisation de ces travaux est estimée à 24 000 €.

En ce qui concerne les lignes de guidage au sol, une étude détaillée est à conduire pour leur mise en place dans le revêtement pierre partant de chaque totem pour rejoindre l'entrée du bâtiment.

Thématique n° 3 - L'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

Si des places de stationnement adapté ont déjà été mises en place à proximité du bâtiment, il n'existe à ce jour pas de moyen d'accès au bâtiment depuis la rue pour les personnes à mobilité réduite. Seule la création d'un ascenseur permettra de rejoindre depuis la rue l'accès au bâtiment, situé au niveau +1 (comme plusieurs bâtiments de la Part-Dieu).

2 scénarii ont été retenus et nécessitent une étude approfondie avec chiffrage :

Scenario 1 - Création d'un ascenseur rue Paul Bert à l'adresse initiale du bâtiment permettant de rejoindre le hall par le poste de commandement (PC) technique et sécurité.

. Avantage :

- Ce projet d'un coût moindre limite les désagréments pendant la phase des travaux et garantit la pérennité de l'équipement qui se trouve dans le champ de vision du poste des consignateurs (présence 7 jours/7 et 24 h/24).

. Inconvénients :

- l'accès est différent de l'accès principal, ce qui est contraire à l'esprit de la législation en vigueur,

- c'est l'entrée de service du personnel,

- l'équipement n'est pas très lisible depuis la rue Paul Bert,

- le personnel d'accueil (PC sécurité) n'est pas formé aux métiers d'accueil et son rôle principal ne peut être détourné par de nouvelles fonctions.

Scenario 2 - Construction d'un ascenseur aboutissant dans le hall de l'Hôtel de Communauté

. Avantages :

- accès par l'entrée principale du bâtiment, non discriminant pour les personnes à mobilité réduites et répondant aux obligations réglementaires,

- bonne intégration architecturale résolvant en outre les questions d'insalubrité liées à l'installation de populations marginales dans un espace ouvert et discret,

- pérennité de l'équipement qui se trouve dans le champ de vision du poste d'accueil.

. Inconvénients :

- coût plus élevé de l'investissement et adresse différente de l'adresse postale du bâtiment.

Thématique n° 4 - Le rétablissement des linéarités de parcours sur la parcelle du bâtiment

Seront à réaliser l'abaissement de bordures, le déplacement ou remplacement de mobiliers urbains, le repérage et traitement des encorbellements de façades pour un montant de 16 000 €.

Globalement 100 000 € sont nécessaires pour la réalisation de ce programme au 1er semestre 2013. 70 000 € serviront à la réalisation des travaux qui ne nécessitent pas d'étude et 30 000 € serviront à la réalisation des études et au chiffrage des scénarii de l'ascenseur extérieur. La mobilisation des crédits nécessaires au financement des travaux d'ascenseur et de lignes de guidage fera l'objet d'une nouvelle demande d'individualisation d'autorisation de programme sur la base des résultats des études menées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux relatif à l'accessibilité de l'Hôtel de Communauté.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, sur l'opération n° OP28O2818 pour un montant de 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal - exercice 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.